

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, le ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2016 portant création de la mention Loisirs tous publics du BPJEPS, spécialité animateur ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06 décembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur mention Loisirs tous publics est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Madame	BOUDEAU	Mélina
Madame	BOURDON	Hélène
Madame	CASTILLEJO	Julie
Monsieur	CORIDON	Sébastien
Madame	COUTURIER	Sandrine
Madame	DA SILVA	Sarah
Madame	DOS SANTOS LOPES	Marisa
Madame	DUBOIS	Aurélié
Madame	DUFOUR	Manon
Monsieur	GARREAU	Martin
Madame	GRENET	Marie
Monsieur	H AidAR	Sami
Madame	HUET	Julie
Madame	LARCHE	Marie-Carole
Madame	LESCARRET	Sylvie
Madame	LESCOUZERES	Lylou
Madame	MUSSET	Mélotlie
Madame	RATOUIT	Fanny
Monsieur	RIQUELME	Arnaud
Monsieur	RUESZ	Florent
Madame	SAINT LANNE	Laura
Monsieur	SANTROT	Dimitri
Madame	SAUTEDE	Sandrine

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

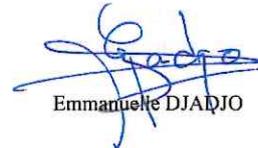
Monsieur SCHEMBRI	Christophe
Madame TRENTINI	Marine
Madame VARANDAS	Anna

---

Article 2. - La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 06/12/2024

Pour la Rectrice de la région académique  
Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux,  
Chancelière des Universités  
Et par délégation,  
La Conseillère d'animation sportive

  
Emmanuelle DJADJO